

LEGO® Kids.LEGO.com 'Construis ton trophée' Concours

RÈGLEMENT OFFICIEL ET AVIS RELATIF À LA PROTECTION DES DONNÉES

- AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER ET GAGNER UN PRIX.
- UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.
- DE NOMBREUX PARTICIPANTS S'INSCRIRONT ; PEU D'ENTRE EUX GAGNERONT UN PRIX.
- TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS LOCALES ET MUNICIPALES S'APPLIQUENT.

1. **Présentation** Les enfants âgés de 5 à 12 ans, membres du LEGO® Insiders Club, peuvent participer pour tenter de remporter l'un des 10 sets LEGO® Editions Trophée officiel de la Coupe du monde de la FIFA (n° 43020)[RN1.1] (« le Concours »).

Ce concours est parrainé par LEGO System A/S, Aastvej 1, 7190 Billund, Danemark ("Sponsor").

Ce Concours est organisé par LEGO SAS, en France

En participant à ce Concours, les Participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel.

2. **Avis important relatif à la protection des données:**

LEGO System A/S est le responsable du traitement des données à l'échelle mondiale pour le Groupe LEGO. Pour toute question ou demande concernant les données à caractère personnel traitées dans le cadre de ce concours, veuillez-vous adresser à LEGO System A/S en contactant notre service clientèle à l'adresse www.LEGO.com/service. Toute réclamation concernant le traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de ce concours doit être adressée à notre service clientèle ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

LEGO System A/S
Aastvej 1,
7190 Billund,
Danemark
A l'attention de : Data Protection Officer

Ou par email : privacy.officer@LEGO.com

L'Organisateur traitera les informations que nous recueillons auprès de vous (et les partagera avec des prestataires de services tiers de confiance) comme suit :

Ce que vous faites	Ce que nous pouvons collecter	Pourquoi nous le collectons	Base légale
Participez à un concours ou recevez des informations de notre part concernant des concours	• Nom d'utilisateur LEGO® Insiders Club de l'enfant participant • Âge de l'enfant participant • Pays de résidence • Adresse e-mail du parent	• Pour organiser des jeux-concours et des concours • Pour générer des statistiques et des analyses à partir de données agrégées, afin de nous permettre d'évaluer la santé de notre	• Exécution d'un contrat, art. 6(1)(b), du RGPD, à savoir l'accord que nous avons conclu avec vous concernant les conditions du Concours. • Intérêt légitime, art. 6 (1)(f), du RGPD, en ce

	Pour les gagnants : nom et adresse postale du parent	- entreprise ainsi que celle de nos campagnes et promotions. - Pour vous contacter si vous remportez un prix. - Pour respecter les obligations réglementaires	- qui concerne la production de statistiques et d'analyses basées sur des données agrégées et la prise de contact avec vous si vous remportez un prix. - Obligation légale, art. 6(1)(c), du RGPD, en ce qui concerne notre conformité à la législation relative à l'organisation de concours ou de compétitions
--	--	---	---

LEGO System A/S conservera vos données selon le calendrier suivant :

- Jusqu'à ce que nous ayons rempli nos obligations légales relatives au concours, ou aussi longtemps que l'exige la législation en vigueur, mais en aucun cas au-delà d'un délai de deux ans à compter de la fin de la Période de participation au Concours, telle que définie ci-dessous.

Veuillez noter que les données personnelles traitées dans le cadre de votre inscription au LEGO® Insiders Club seront soumises aux conditions générales que vous avez acceptées lors de votre adhésion au programme LEGO® Insiders Club.

Veuillez noter que nous partagerons les données personnelles traitées dans le cadre du concours avec les catégories de tiers suivantes :

- Le fournisseur de services cloud qui assure le fonctionnement de nos plateformes en ligne et fournit des services de stockage
- Les entreprises qui traitent les données des gagnants du concours à des fins fiscales et de conformité
- Les tiers qui demandent des informations sur les gagnants (si la législation en vigueur l'exige)
- Les autorités publiques (si la législation en vigueur l'exige)

Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, les destinataires avec lesquels nous les partageons, la manière dont vous pouvez les corriger et la manière dont vous pouvez nous demander de cesser de les utiliser, veuillez consulter notre [Politique de confidentialité](#)

- 3. Conditions de participation :** Pour participer à ce concours, vous devez résider en France, être âgé de 5 à 12 ans et être membre du LEGO® Insiders Club, ce qui nécessite un compte LEGO® Insiders Club valide. Si vous ne disposez pas d'un compte LEGO® Insiders Club, vous pouvez vous inscrire sur <https://kids.lego.com/>. Des conditions générales s'appliquent.

Vous n'êtes pas autorisé à participer si vous êtes un employé, un partenaire ou un membre de la famille proche d'un employé du sponsor, d'une société du groupe LEGO ou de toute autre société ou agence tierce directement liée à la création ou à l'administration de ce concours.

4. **Période de participation** : Vous devez envoyer votre participation pendant la période de participation, qui commence le 1er juin 2026 à 00h00 (heure local) et se termine le 12 juillet 2026 à 23h59 (période de participation). Toute participation reçue après la fin de la période de participation ne sera pas prise en compte. Toutes les participations sont définitives.
5. **Comment participer** : Pendant la période de participation, les enfants doivent 1) créer un trophée à l'aide de l'outil de construction numérique disponible sur kids.LEGO.com, puis 2) envoyer leur création à leurs parents via l'outil d'envoi intégré sur kids.LEGO.com afin d'obtenir leur accord et de finaliser la procédure d'inscription. La création doit être envoyée avant le 12 juillet 2026.

Restriction relative à la participation : une seule participation par enfant pendant la période de participation.

La preuve d'envoi ne vaut pas preuve de réception. En cas de litige concernant l'identité d'un gagnant potentiel, la participation gagnante sera considérée comme ayant été soumise par le titulaire autorisé de l'adresse e-mail utilisée pour créer le compte LEGO Insiders, et tout gagnant potentiel pourra être tenu de fournir des preuves suffisantes démontrant qu'il est bien le titulaire autorisé de cette adresse e-mail.

La contribution ne doit pas avoir été publiée auparavant ni soumise à un autre concours, quel qu'il soit.

Restrictions relatives au contenu:

- La participation ne doit pas contenir de contenu qui viole ou porte atteinte aux droits d'autrui, y compris, sans s'y limiter, le droit à la vie privée, le droit à l'image ou les droits de propriété intellectuelle.
- La participation ne doit pas dénigrer l'Organisateur ni aucune autre personne ou entité liée au Concours
- La participation doit avoir été créée à l'aide de l'outil de construction numérique disponible sur kids.lego.com.
- La participation ne doit pas contenir de contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictueux, diffamatoire, calomnieux ou injurieux.
- La Participation ne doit pas contenir de contenu incitant à la bigoterie, au racisme, à la haine ou à la violence à l'encontre d'un groupe ou d'un individu, ni encourageant la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ; et
- La Participation ne doit pas contenir de contenu illégal, en violation ou contraire aux lois ou réglementations de tout État ou province où la Participation est créée.

6. **Sélection des gagnants potentiels et chances de gagner:**

Le ou les gagnants potentiels seront sélectionnés par les membres de l'équipe marketing chargée de l'engagement des consommateurs numériques chez LEGO (les « membres du jury »). Votre participation sera évaluée selon les critères suivants : 50 % pour la créativité, 30 % pour l'adéquation avec le thème du défi et 20 % pour l'utilisation des couleurs. Les chances de gagner dépendront des compétences et du talent du participant, tels qu'évalués par les juges, ainsi que du nombre de participations admissibles reçues.

7. **Vérification de l'éligibilité des gagnants potentiels:**

Le gagnant potentiel sera contacté par e-mail à l'adresse info@mail.kids.lego.com

, à l'adresse e-mail du parent utilisée pour l'envoi de la participation. Chaque gagnant potentiel (ainsi que son parent) devra remplir et renvoyer par e-mail une déclaration de certification du gagnant dans les cinq (5) jours suivant la date de notification, accompagnée des informations nécessaires à l'expédition du prix (nom, adresse et numéro de téléphone du parent). La déclaration de certification du gagnant comprendra (1) une déclaration d'éligibilité et d'acceptation du prix ; (2) une décharge de responsabilité (sauf là où la loi l'interdit) ; et (3) une autorisation de publicité (sauf là où la loi l'interdit). Dès réception de la déclaration de certification du gagnant dûment signée, et après confirmation par les juges, le gagnant potentiel sera certifié en tant que gagnant.

Si un gagnant potentiel ne peut être contacté, n'a pas réclamé son prix dans les cinq (5) jours suivant la notification ou ne renvoie pas en bonne et due forme la déclaration de participation du gagnant requise, un nouveau gagnant potentiel sera sélectionné parmi les meilleures créations restantes issu de l'ensemble des participations valides reçues avant la fin de la période de participation, conformément à la procédure de sélection décrite ci-dessus.

8. Prix : Dix gagnants recevront chacun un produit LEGO® Editions Trophée officiel de la Coupe du monde de la FIFA (43020).

ACCEPTATION OU UTILISATION DU PRIX.

Valeur totale : la valeur au détail approximative de chaque prix est de 179.99 €. Le prix n'est pas transférable et ne peut être échangé contre de l'argent. Le prix est soumis à disponibilité, et l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un autre prix d'une valeur approximativement égale ou supérieure. Au total, 10 prix sont disponibles. Si un gagnant potentiel ne peut se conformer au présent règlement officiel, le prix sera annulé dans son intégralité et un autre gagnant sera désigné. Tout prix non réclamé après deux tentatives de désignation d'un autre gagnant sera annulé et restera la propriété de l'organisateur.

9. Propriété intellectuelle :

En soumettant votre participation, vous accordez à l'organisateur une autorisation libre de droits, irrévocable, perpétuelle (ou valable pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle), non exclusive et pouvant faire l'objet de sous-licences, lui permettant d'utiliser, de reproduire, de modifier, de publier et d'afficher cette participation, en totalité ou en partie, à l'échelle mondiale, et de l'intégrer dans d'autres œuvres, sous quelque forme, support ou technologie que ce soit, connus à ce jour ou développés ultérieurement, à des fins de concours ou de commercialisation des produits de la société organisatrice. Sur demande, le participant s'engage à signer tout document pouvant être requis pour permettre au sponsor ou à ses mandataires d'exploiter pleinement la licence susmentionnée relative à la participation. En accordant cette licence au sponsor, le participant déclare et garantit que la participation n'a pas été publiée et n'enfreint d'aucune manière les droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

10. Règles complémentaires:

- Si vous faites partie des gagnants, vous acceptez que l'Organisateur utilise votre prénom ainsi que votre ville ou votre pays de résidence pour annoncer les gagnants de ce concours.
- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, d'erreur d'acheminement, de détérioration, d'incomplétude ou d'illisibilité des documents de participation, ou si les participations ne sont pas reçues avant la date limite de participation.
- Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur décline toute responsabilité et n'assume aucune obligation en cas de dommages, pertes, blessures ou déceptions subis par les participants au présent Concours. Aucune disposition ne saurait exclure la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de blessures corporelles résultant d'une négligence de sa part.

- Toute participation effectuée ou tentée d'une manière qui, de l'avis raisonnable du commanditaire, est contraire à l'esprit du présent règlement officiel, ou qui, de par sa nature, est déloyale envers les autres participants, sera invalide et pourra entraîner la disqualification du concours.
- La déclaration des gains et le paiement des taxes applicables, des frais gouvernementaux et des autres dépenses résultant de l'obtention d'un prix relèvent de la seule responsabilité du ou des gagnants, sauf indication contraire ; les gagnants sont invités à vérifier les implications fiscales locales.
- Le présent règlement officiel est régi et interprété conformément à la législation danoise. En tant que consommateur, vous bénéficiez de toutes les dispositions impératives de la législation du pays dans lequel vous résidez. Aucune disposition du présent règlement officiel, y compris la référence au choix de la loi applicable, n'affecte vos droits en tant que consommateur de vous prévaloir de ces dispositions impératives de la législation locale.

LEGO est une marque déposée par LEGO Group. ©2026 The LEGO Group.